

VOTE DE CONFIANCE

Le scrutin sur la priorité de l'ordre du jour de M. Théodore Reinach donne lieu à pointage. Il y est procédé.

A la majorité de 328 voix contre 227 la priorité est accordée à l'ordre du jour de M. Théodore Reinach.

MM. CAMUSET et GIOUX déclarent se rallier à cet ordre du jour.

Le scrutin sur l'ordre du jour de M. Reinach donne également lieu à pointage.

L'ordre du jour de confiance présenté par M. Reinach est adopté par 327 voix contre 222.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Paris, 21 juin. — Voici comment se sont portés les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance.

Ont voté contre : MM. Cochis, Danette, Defontaine, Delory Durie, Fievet, Ghesquière, Gontaux, Grossaut, Guesde, Lemaire, Meun, Seille, Vandamme, Basly, Dussan, Taillandier.

Absent : M. Jonnard.

Tous les autres députés ont voté pour.

Nouvelles alarmantes

On annonce de nouvelles révoltes de soldats.

Plusieurs journaux de Paris publient les informations suivantes :

Le bruit court dans les cantons de la Chambre que le 100^e d'infanterie s'est, de nouveau, mutiné.

Les mutins, au nombre de cinq cents environ, auraient quitté le camp de Lantze et marcheraient sur Béziers.

Un bruit, qui n'est pas confirmé, circule d'après lequel le colonel du 133^e d'infanterie aurait, devant ses soldats, décliné son képi et donné sa démission.

C'est le 139^e qui a tiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à Narbonne.

Un télégramme de Béziers :

Le bruit court que le 13^e régiment de chasseurs s'est révolté et marche sur Narbonne. Ce serait la raison des messages prisés aux abords de la ville.

Le général Lebon

est mandé d'urgence à Paris.

Nous apprenons que le général Lebon, commandant du premier corps d'armée, a été mandé d'urgence à Paris par le ministre de la Guerre.

Le général Lebon a quitté Lille, hier soir, par le rapide de 7 h. 30.

Nous croyons savoir, — mais nous ne publions ce renseignement que sous les plus expresses réserves, — qu'il s'agit de mutations entre certain régiment du Midi compromis dans la crise viticole et un régiment du premier corps d'armée.

Si cette information est confirmée, elle ne manquera pas de produire une vive et bien légitime émotion dans notre région.

Dernière Heure

LES TROUBLES DU MIDI

Les Soldats révoltés

A la sollicitation du général et du Comité d'Argeliers, les mutins se rendent à la caserne, mais refusent de rendre leurs armes et munitions.

— Le général Bailloud menace de cerner Béziers.

La dépêche suivante est parvenue de Béziers dans la soirée sur la situation des compagnies révoltées du 17^e de ligne :

A une heure et lieu une alerte au moment où les gendarmes faisaient un mouvement. Les soldats ont formé le cercle et ont tiré une salve en l'air pour rappeler leurs camarades dispersés.

Les membres du Comité d'Argeliers se sont rendus à Béziers, ont harangué les soldats, leur promettant le pardon de la part du gouvernement qui venait, disait-il, de télégraphier qu'il n'y aurait pas de punition individuelle si le régiment réintégrait le quartier. Les soldats se sont transportés à l'hôtel du général pour avoir confirmation du pardon.

Le général Lacroix leur a promis en les engageant à rentrer. C'est ce qu'ils ont accepté.

Le général s'est alors placé à leur tête, encadré par les membres du Comité d'Argeliers et les soldats ont suivi, escortés par 10,000 habitants de Béziers et des villages environnants et se sont dirigés vers la caserne.

Une autre dépêche de Béziers annonce :

Les soldats du 17^e d'infanterie sont maintenant à la caserne mais ils refusent de livrer leurs armes.

Le général Bailloud qui vient d'Argeliers et les soldats ont suivi, escortés par 10,000 habitants de Béziers et des villages environnants et se sont dirigés vers la caserne.

Le général Bailloud a accordé jusqu'à demain, aux soldats mutins, pour quitter leur garnison d'Agde, s'ils ne veulent pas avoir de punitions.

La commission municipale a donné sa démission. Elle assurera provisoirement les services administratifs urgents.

A AGDE

Agde, 21 juin. — La ville est calme. Des officiers du 17^e font l'inventaire des armes qui manquent. Des soldats mutins reviennent continuellement à la caserne, à 9 heures environ, avec une excellente conduite. Elle éteignit un commencement d'incendie allumé dans la caserne des mutins.

Reponse de M. Clemenceau

Après une intervention de M. de RAMBLI, qui réclame l'arrestation des gros fraudeurs, M. CLEMENCEAU monte à la tribune pour répondre aux interpellations.

Il dit que les questions qu'on vient de lui poser l'ont égaré.

On lui dit : Pourriez-vous frauder ? M. CLEMENCEAU lui a répondu qu'on n'est pas obligé de frauder.

On lui reproche d'avoir été brutal.

L'orateur s'attendait à ce qu'on l'accusât d'avoir trop tardé à agir.

M. Aldy lui a dit qu'on n'avait pas fait les déclarations du président.

Il y a eu deux occasions de faire les déclarations. Lorsque les manifestants étaient en train de brûler la sous-préfecture, elles n'étaient pas possibles.

Quand les troupes sont arrivées, les déclarations ont été faites à deux reprises. Les autorités l'ont affirmé.

Elles n'ont pas été faites dans le cas du conflit qui a éclaté à l'Hôtel de Ville.

M. Aldy a dit qu'il y avait un malheur, un agent venait d'être tué à l'eau ; qu'il a sauvé, et pendant qu'on le ramenait, on a tiré sur les brandebourgs.

On a dit que, dans une charge de cavalerie des hommes étaient comme par plaisir des coups de revolver.

Il n'y a que les sous-officiers qui ont été révoqués.

Et l'on sait qu'il y a 47 soldats et 6 ou 7 officiers blessés à l'Hôtel de Ville.

Dans le récit de M. Aldy, jamais la foule ne tirait sur les soldats, qu'elle aille à l'hôtel de Ville, la réponse lui sera donnée.

Discours de M. Brousse

M. Emmanuel BROUSSE dit que gouverner c'est arrêter les révoltes.

Il y a eu deux occasions de faire les déclarations. Lorsque les manifestants étaient en train de brûler la sous-préfecture, elles n'étaient pas possibles.

Quand les troupes sont arrivées, les déclarations ont été faites à deux reprises. Les autorités l'ont affirmé.

Elles n'ont pas été faites dans le cas du conflit qui a éclaté à l'Hôtel de Ville.

M. Aldy a dit qu'il y avait un malheur, un agent venait d'être tué à l'eau ; qu'il a sauvé, et pendant qu'on le ramenait, on a tiré sur les brandebourgs.

On a dit que, dans une charge de cavalerie des hommes étaient comme par plaisir des coups de revolver.

Il n'y a que les sous-officiers qui ont été révoqués.

Et l'on sait qu'il y a 47 soldats et 6 ou 7 officiers blessés à l'Hôtel de Ville.

Dans le récit de M. Aldy, jamais la foule ne tirait sur les soldats, qu'elle aille à l'hôtel de Ville, la réponse lui sera donnée.

Intervention de Millerand

MILLERAND dit que la question qui se pose à l'heure actuelle est celle de savoir si la Chambre, si le parti républicain estiment que les hommes qui sont aujourd'hui au banc du gouvernement, en particulier pour ce qui concerne le ministre de l'Intérieur, président du Conseil, a qualité pour continuer à remplir le devoir qu'il a commencé à accomplir.

Et l'on sait qu'il y a 47 soldats et 6 ou 7 officiers blessés à l'Hôtel de Ville.

Dans le récit de M. Aldy, jamais la foule ne tirait sur les soldats, qu'elle aille à l'hôtel de Ville, la réponse lui sera donnée.

C'est un mouvement réactionnaire

M. Pierre LEROY-BEAULIEU proteste contre les paroles de M. le Président du Conseil qui a prétendu qu'il s'agissait d'un mouvement réactionnaire.

Il y a un seul collègue du Midi qui soit de cet avis, dit-il, qui se lève.

M. COMBRIZI répond à la provocation adressée par l'orateur à ses collègues du Midi.

Il affirme que le mouvement du Midi est réactionnaire et il apporte des faits.

L'orateur dit qu'il possède des documents qui lui permettent de prouver qu'il s'agit d'un mouvement réactionnaire.

Il affirme que le mouvement est dû à l'intrusion de la politique dans cette affaire.

Il y a eu deux occasions de faire les déclarations. Lorsque les manifestants étaient en train de brûler la sous-préfecture, elles n'étaient pas possibles.

Quand les troupes sont arrivées, les déclarations ont été faites à deux reprises. Les autorités l'ont affirmé.

Elles n'ont pas été faites dans le cas du conflit qui a éclaté à l'Hôtel de Ville.

M. Aldy a dit qu'il y avait un malheur, un agent venait d'être tué à l'eau ; qu'il a sauvé, et pendant qu'on le ramenait, on a tiré sur les brandebourgs.

On a dit que, dans une charge de cavalerie des hommes étaient comme par plaisir des coups de revolver.

Il n'y a que les sous-officiers qui ont été révoqués.

Et l'on sait qu'il y a 47 soldats et 6 ou 7 officiers blessés à l'Hôtel de Ville.

Dans le récit de M. Aldy, jamais la foule ne tirait sur les soldats, qu'elle aille à l'hôtel de Ville, la réponse lui sera donnée.

Discours de M. Benoist

M. Charles BENOIST demande au président du Conseil de vouloir bien renseigner la Chambre sur ce qu'il compte faire demain.

Les causes du mal sont, pour les trois quarts, d'ordre économique, et pour un quart d'ordre politique.

M. COMBRIZI. — C'est un boulangisme politique.

M. BENOIST dit que la cause est dans l'anarchie gouvernementale, dans une sorte de décomposition de l'ordre et de pénétration de la liberté.

On pourrait en trouver les premières traces dans la faiblesse de certains cabinets modernes, dans la confusion du pouvoir, dans le dilettantisme anarchique de certains membres du gouvernement, dans l'appel fait par un mot, dans l'anarchie.

Ni le ministère, ni un parti quelconque ne sont responsables de cette anarchie.

On n'a pas vu de mouvement de cette importance depuis le Moyen-Âge.

M. le Président du Conseil s'est trompé en disant hier qu'il s'agissait d'un mouvement d'ordre économique, que la population de trois départements, vous savez, perdait M. le Président du Conseil.

Le comble c'est vous et nous, c'est le grand mensonge de la parole publique. Nous ne pouvons pas dire au peuple d'attendre le miracle de la loi.

Après avoir rétabli l'ordre dans le rue, il faudrait que le peuple ait le sens de la loi et le gouvernement le sens de l'équilibre.

Discours de M. Lafferre

M. LAFFERRE dit qu'il voudrait demander au Président du Conseil à quelles mesures il s'est arrêté pour remédier à la situation.

La réponse, il l'a donnée par avance en indiquant que le général Bailloud avait reçu des ordres.

On n'a pas vu de mouvement de cette importance depuis le Moyen-Âge.

M. le Président du Conseil s'est trompé en disant hier qu'il s'agissait d'un mouvement d'ordre économique, que la population de trois départements, vous savez, perdait M. le Président du Conseil.

Le comble c'est vous et nous, c'est le grand mensonge de la parole publique. Nous ne pouvons pas dire au peuple d'attendre le miracle de la loi.

Après avoir rétabli l'ordre dans le rue, il faudrait que le peuple ait le sens de la loi et le gouvernement le sens de l'équilibre.

connexes avec les fusillades de la rue ; il y a peut-être des mesures à prendre, mais l'orateur estime que ce doit être des mesures de clémence.

Quand on a appelé nos petits soldats, des gamins de 18 à 20 ans, une soldatesque, on s'est servi d'une fâcheuse expression. Si les pères et les mères donnent leurs enfants à l'école ce n'est pas pour en faire des janissaires et de nos instruments de répression sanguinaire ; si on les envoyait devant l'ennemi de la patrie, ils seraient les premiers à faire leur devoir.

Ce qu'on désire l'orateur, c'est de rétablir la paix dans le Midi. Si le Président du Conseil pouvait laisser la liberté provisoire, il aurait fait une œuvre utile pour la paix publique et l'orateur serait le premier à le remercier. (Très bien ! très bien sur divers bancs.)

Les représentants du Midi ne désirent qu'une chose, c'est que le sang cesse de couler.

Étant donné que c'est le Président du Conseil qui a mobilisé les régiments contre une partie des populations de la France, qu'il est celui qui a commis la faute, pense-t-il qu'il est qualifié pour rétablir la paix ? Qu'il se pose la question à lui-même.

Quand il n'est pas dans le Midi, on s'est engagé aujourd'hui ce n'est pas à l'ennemi, mais à la révolution.

Discours de M. Brousse

M. Emmanuel BROUSSE dit que gouverner c'est arrêter les révoltes.

Il y a eu deux occasions de faire les déclarations. Lorsque les manifestants étaient en train de brûler la sous-préfecture, elles n'étaient pas possibles.

Quand les troupes sont arrivées, les déclarations ont été faites à deux reprises. Les autorités l'ont affirmé.

Elles n'ont pas été faites dans le cas du conflit qui a éclaté à l'Hôtel de Ville.

M. Aldy a dit qu'il y avait un malheur, un agent venait d'être tué à l'eau ; qu'il a sauvé, et pendant qu'on le ramenait, on a tiré sur les brandebourgs.

On a dit que, dans une charge de cavalerie des hommes étaient comme par plaisir des coups de revolver.

Il n'y a que les sous-officiers qui ont été révoqués.

Et l'on sait qu'il y a 47 soldats et 6 ou 7 officiers blessés à l'Hôtel de Ville.

Dans le récit de M. Aldy, jamais la foule ne tirait sur les soldats, qu'elle aille à l'hôtel de Ville, la réponse lui sera donnée.

Discours de M. Benoist

M. Charles BENOIST demande au président du Conseil de vouloir bien renseigner la Chambre sur ce qu'il compte faire demain.

Les causes du mal sont, pour les trois quarts, d'ordre économique, et pour un quart d'ordre politique.

M. COMBRIZI. — C'est un boulangisme politique.

M. BENOIST dit que la cause est dans l'anarchie gouvernementale, dans une sorte de décomposition de l'ordre et de pénétration de la liberté.

On pourrait en trouver les premières traces dans la faiblesse de certains cabinets modernes, dans la confusion du pouvoir, dans le dilettantisme anarchique de certains membres du gouvernement, dans l'appel fait par un mot, dans l'anarchie.

Ni le ministère, ni un parti quelconque ne sont responsables de cette anarchie.

On n'a pas vu de mouvement de cette importance depuis le Moyen-Âge.

M. le Président du Conseil s'est trompé en disant hier qu'il s'agissait d'un mouvement d'ordre économique, que la population de trois départements, vous savez, perdait M. le Président du Conseil.

Le comble c'est vous et nous, c'est le grand mensonge de la parole publique. Nous ne pouvons pas dire au peuple d'attendre le miracle de la loi.

Après avoir rétabli l'ordre dans le rue, il faudrait que le peuple ait le sens de la loi et le gouvernement le sens de l'équilibre.

Discours de M. Lafferre

M. LAFFERRE dit qu'il voudrait demander au Président du Conseil à quelles mesures il s'est arrêté pour remédier à la situation.

La réponse, il l'a donnée par avance en indiquant que le général Bailloud avait reçu des ordres.

On n'a pas vu de mouvement de cette importance depuis le Moyen-Âge.

M. le Président du Conseil s'est trompé en disant hier qu'il s'agissait d'un mouvement d'ordre économique, que la population de trois départements, vous savez, perdait M. le Président du Conseil.

Le comble c'est vous et nous, c'est le grand mensonge de la parole publique. Nous ne pouvons pas dire au peuple d'attendre le miracle de la loi.

Après avoir rétabli l'ordre dans le rue, il faudrait que le peuple ait le sens de la loi et le gouvernement le sens de l'équilibre.

M. BARTHOU. — C'est abominable ; ce sont vos amis qui nous l'ont demandé.

M. ALDY. — L'avez-vous donc refusé ? Les préfetures se mettaient en train de drapage, les monuments municipaux pouvaient être faits à l'usage du peuple.

M. BINDER. — C'étaient hier les chers amis ; ce sont aujourd'hui les ennemis.

M. ALDY. — Donc, les manifestants pouvaient avoir en regard avec la légalité. Le gouvernement continuait les décisions prises dans les réunions où les manifestants réclamaient satisfaction.

VOIX DIVERSES. — Laquelle ? Ils ne l'ont jamais dit.

M. ALDY. — Laquelle ? La répression de la fraude.

Les manifestants s'étaient imaginé, dans leur simplicité, qu'ils pouvaient même arriver jusqu'à la grève des municipalités. Le gouvernement en était prévenu par des rumeurs publiques de 600,000 personnes.

M. CLEMENCEAU publia sa lettre ; elle arriva trop tard.

Le gouvernement était alors dans cette alternative en présence des démissions collectives : ou employer la méthode persuasive, ou celle de répression violente.

Quand, il y a quelques heures, nous avons demandé d'interpellation, il était trop tard pour arrêter les choses. M. Clemenceau ne nous a pas écoutés ; il a demandé le blanc-seing.

La Chambre lui a donné. Je demande à ceux qui lui ont accordé s'ils sont fiers et heureux aujourd'hui de l'usage qui en a été fait. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

On veut arriver à la répression, on envoie la valeur des hommes, qui ne se sont livrés à aucun acte de violence.

Bien plus, ce sont eux qui font enlever les barreaux, les portes, les serrures.

Dans ce fait se trouve la cause des événements actuels. Puis on envoie des régiments contre une population calme jusque-là.

Quand on dresse la troupe armée contre le peuple, les conflits sanglants sont inévitables. Il ne faut pas envoyer les enfants du peuple contre le peuple.

M. CLEMENCEAU nous a lu le rapport du préfet. Il nous a dit que les soldats n'ont pas tiré ; mais les tirs de personnes honorables de mon pays, arrivés ce matin à Paris.

Il y a eu quatre morts hier ; il y en a eu trois avant-hier. Le président du Conseil n'a-t-il donc pas reçu le rapport du préfet sur les faits qui ont causé ces trois morts ?

Avant-hier soir, la foule se porta vers la sous-préfecture de Narbonne. Dans un moment d'exaspération, elle se rendait à la sous-préfecture. Elle se mit à frapper ; elle mettait le feu à une charrette de paille ; mais la majorité apprend que cette paille est pour les soldats pour leur couchage et elle va chercher une autre charrette pour assurer le couchage des soldats.

Ce sont eux encore qui donnent des vivres aux troupes.

Voilà leur antimilitarisme.

Je reviens à la manifestation devant la sous-préfecture. La foule se porta vers la porte ; tout à coup, celle-ci s'ouvre et sans aucune sommation, la fusillade commence contre des gens qui n'étaient ni des malfaiteurs ni des espions.

Ce qui se passa du côté de la cour.

De l'autre côté, du jardin, des cuirassiers ont chargé et tiré des coups de revolver sans aucune sommation.

J'ai mes témoins : M. Pélissier, mon ancien adjoint, officier de réserve ; l'autre M. Carle, gros distillateur à Narbonne. (Bruit et rires sur divers bancs.)

Vous choisissez singulièrement votre moment pour venir et faire de l'esprit. (Applaudissements.)

On a dit que Ramond avait été tué dans un bar par une balle égarée ; il en avait quatre dans le corps. Voilà la balle égarée !

Il y a eu une autre fusillade avait eu lieu parce qu'on avait refusé de servir l'après-midi des consommations aux cuirassiers. On a tiré sur un autre magasin, sur une épicerie ; il y a la photographie de la porte trouée de balles.

On tirait intentionnellement ; on en faisait un divertissement. (Bruit prolongé.)

M. CLEMENCEAU. — Je proteste avec indignation.

FAITS REGRETTABLES

M. ALDY. — Comment expliquer 4 ou 5 faits de cette nature ?

Voilà pourquoi la population était surexcitée contre les cuirassiers, et on a pu y avoir recours à la force.

Mais c'est nécessaire d'inonder Narbonne de tous ces mouchards de la sûreté qui, pour se faire tolérer, prennent la qualité de journalistes.

L'orateur déplore le traitement dont cet agent a été victime, mais il faut connaître la vérité ; l'agent a essayé de se réfugier dans la maison où siège le comité viticole.

De courageux citoyens ne parvinrent pas à ouvrir la porte ; l'agent s'éleva, on l'attrapa, on le jeta au canal ; il peut nager, et des personnes honorables interviennent et essaient de le sauver ; elles le conduisent à l'hôtel de ville où il a de la troupe.

Il est resté à la porte de l'hôtel de ville pour qu'on puisse recevoir le blessé. Il est vrai qu'une partie de la foule suivait à une certaine distance les sauveteurs. On refuse d'ouvrir la porte de l'hôtel de ville ; les soldats sont, en encore, sans sommation, un officier commande le feu, et on tire.

Cette première décharge est suivie d'une seconde, les soldats s'élèvent et descendent à l'ayant poursuivi la foule dans la rue de la République. Il y a eu quatre morts, dont une jeune fille âgée de 18 ans.

Il s'est passé d'autres faits regrettables à Béziers. À Perpignan, dans la caserne de St-Jean, la machine à vapeur a été incendiée par le président du Conseil.

Sur ces faits il n'appartient pas au député de Narbonne de se prononcer ; il a apporté à la Chambre les renseignements qu'il avait des renseignements personnels.

Dans le rapport du préfet, il est constaté que M. Chabernac a été frappé par la baionnette un soldat.

Ce sont des faits sur lesquels on ne saurait répandre trop de regrets et trop de larmes. Il y a à la situation à laquelle il faut mettre un terme.

PAS DE SOMMATIONS

Toutes les fois qu'on a tiré, et la troupe a tiré fréquemment, ça toujours été sans sommation.

M. Marty, un Narbonnais, télégraphie à l'orateur qu'il a vu un marchand-de-logis de cuirassiers tirer sur un homme.

Ce serait dans ces conditions que le jeune Grandjean aurait été tué.

Un autre Narbonnais lui télégraphie que les soldats ont fait feu sans avoir fait sommation.

Un autre lui télégraphie qu'il a assisté à un véritable carnage, qu'il faudrait mettre Ferroul en liberté, fût-ce provisoire, pour calmer l'émotion.

Un adjoint au maire démissionnaire, qui est un homme de bon sens et d'expérience, lui écrit que toutes les pharmacies de la ville sont remplies de blessés ; que le régiment de cuirassiers s'est comporté comme un régiment de conscrits ; qu'on a tiré sans sommation ; que de nombreux coups de revolver ont été tirés sur une foule inoffensive et sans armes ; qu'il se demande en tremblant ce que sera le lendemain.

ASSEMBLÉE DE SANG

Pensez-vous que cela puisse continuer ?

Les mutins, dont on a parlé sous des faits particuliers qui ne sont pas absolument

jetant l'un d'eux dans le canal, en tirant sur lui de nombreux coups de revolver.

Quelques bons citoyens, indignés, l'ont retiré de l'eau et ont voulu le transporter à l'hôtel de ville ; la foule a poursuivi les sauveteurs et a tiré sur eux.

Les soldats présents tiraient alors une dizaine de coups de feu sur les manifestants ; il y eut quatre morts et une dizaine de blessés.

Les officiers généraux et moi, avons appris ces incidents avec la plus grande tristesse. La face des choses fut changée tout de suite après ces incidents. Les émeutiers s'éloignèrent et le calme revint.

Pendant la nuit, la foule se rassembla et pendant la nuit, l'ordre fut rétabli.

Voici le rapport de ce fonctionnaire : « Le nombre des militaires blessés dans la journée d'hier et dans la soirée d'avant-hier est de six officiers, deux sous-officiers et quarante-cinq soldats ». (Exclamations.)

VOIX À L'EXTRÊME GAUCHE. — Il ne faut pas les y envoyer. (Bruit.)

M. CLEMENCEAU. — Montpellier, il y a eu une assez grave manifestation, analogue à celle de la veille. Il y a un petit nombre de blessés des deux côtés.

Le préfet annonce que la manifestation recommencera ce soir.

À Perpignan, la sous-préfecture a été incendiée, elle n'était pas gardée. Qui est responsable de cette négligence. Je ne puis le dire encore.

Le préfet raconte que les portes furent enfoncées, que les ameublements du commerce furent brûlés, de même que la famille réfugiée dans les combles. La foule arrêta les pompiers accourus ; le général Bertrand est accusé par des témoins ; les soldats ont les plus graves différends avec les habitants ; deux soldats sont blessés.

LA REVOLTE AU 17^e DE LIGNE

M. CLEMENCEAU continue en ces termes :

J'arrive à la mutinerie du 17^e régiment à Agde ; hier, vous savez tous que des sentiments d'indiscipline s'étaient manifestés dans certaines troupes. Nous avions fait partir le 17^e par Agde.

La foule s'est, hier après-midi, portée sur la caserne et en a forcé l'accès et a tenté de déboucher les soldats.

300 soldats, sans officier, sans sergent, sortent, désarmés, qu'ils se rendaient à Narbonne pour leur cuirassiers.

Le général à la tête des 6 compagnies est allé à la rencontre des mutins et les a harangués.

Tout a été vain ; le passage lui fut forcé et le général dut suivre les mutins avec sa troupe ! (Exclamations.)

Je vous dis la vérité ! Ce sont des événements déplorables. Vous ne les déploriez pas moi ?

Il n'y a pas de personne ici, ni de la vôtre, j'expose des faits, vous vous prononcez ensuite.

M. BINDER. — Vous récochez ce que vous avez dit.

M. CLEMENCEAU. — J'ai oublié de vous dire qu'avant de partir, les soldats s'étaient munis de 200 cartouches par homme.

Le général était un brave homme, je ne le considérais pas d'avoir refusé d'engager la lutte contre des soldats français. (Applaudissements à gauche.)

Les mutins, arrivés à Béziers, se sont rendus chez les habitants qui les reçurent bien. Ils se concentrèrent devant leur ancienne caserne et prirent leur repas.

Il n'y a à Béziers actuellement que le 8^e. Je ne sais encore quels désignés les soldats mutins ont nommés ; toujours est-il qu'ils ont envoyé des mandataires à l'assemblée municipale, disant qu'ils étaient prêts à retourner à Agde, à la condition qu'aucune poursuite individuelle ne serait exercée contre eux ! (Exclamations.)

Cette demande m'a été transmise par le sous-préfet. Je n'ai pas hésité ; le pire malheur serait que le gouvernement capitulât devant une soldatesque déshonorée. (Vifs applaudissements.)

J'ai répondu que je ne traînerais pas. J'ai dit que j'ai rédigé l'interpellation l'ordre suivant que j'ai aussitôt télégraphié mais dont je garde la copie : « Le président du conseil, disant qu'il n'y a pas de mutins à la disposition du général, qu'ils rejoignent Agde en corps. Le gouvernement leur tiendra compte de leur soumission. » (Mouvement prolongé.)

M. GEORGES BERRY. — Quel est ce que vous appelez capituler ?

M. CLEMENCEAU. — Permettez-moi de vous dire que je suis étourdi de la diversité de vos questions. Ce n'est pas de ces questions ne seraient pas exercées mais j'ai dit que la justice, comme toujours en pareil cas, tiendrait compte de la soumission des mutins.

11 heures et demie, le droit de la justice militaire et du gouvernement est intact vis-à-vis des rebelles !

Écoutez la suite de l'histoire.

M. ELICHON. — Elle est triste, l'histoire !

M. CLEMENCEAU. — Les mutins ont alors déclaré qu'ils restaient à Béziers et qu'ils ne se rendaient dans la caserne de St-Jean.

Il faut être juste ; ce ne sont pas des déserteurs au sens exact du mot. Voilà des soldats mutins qui demandent à être reçus dans la caserne.

J'ai encore refusé, parce qu'à Béziers ils étaient dangereux ; ils ont, à l'heure où je parle, sur la place de Béziers.

M. PASTRÉ. — Le danger est moindre là.

M. CLEMENCEAU. — Je ne sais quelle sera la suite de cette douloureuse aventure, mais les mesures ont été prises pour que le général Bailloud ait à sa disposition des troupes sur les lieux.

M. COMBRIZI. — Le danger est moindre parce que la voie a été coupée en deux points.

M. BINDER. — Vous demandez à Bailloud de vous développer sur l'interpellation.

M. CLEMENCEAU. — Je vous l'ai dit et écrit et maintenant j'attends l'interpellation. Elle est nécessaire.

Nous avons besoin de la confiance de la Chambre pour réprimer les troubles et si nous l'avons, c'est en votre nom que nous assurerons le respect des lois ! (Exclamations à l'extrême gauche. Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

Discours d'Aldy

M. ALDY, député de Narbonne, a la parole pour développer son interpellation.

Facilitez-moi ma tâche, dit-il, je serai bref. Il me tarde d'être au milieu de mes compatriotes, que l'on fusille.

VOIX DIVERSES. — Trop tard, vous arrivez et il est plus tôt.

M. ALDY. — Nous avons enfin un page de vérité, je n'ose dire la vérité toute entière. La tierce a continué dans la caserne de St-Jean, dans les rues de Montpellier.

Où, tous déplorent les événements. Comment se sont-ils produits. Comment auraient-ils pu les éviter ?

Le mouvement viticole du Midi a été provoqué par une métré, vieille de sept ans. Ceux qu'on appelle des émeutiers se sont groupés. Ils ont cru que, dans un pays de liberté, ils pouvaient se réunir pour clamer leurs griefs. Leurs meetings se sont réunis dans le plus grand calme.

Pouvaient-ils donc se croire en insurrection contre la loi ? Ils étaient encouragés par le gouvernement ; les municipalités votaient des crédits pour leur transport aux meetings et les préfets approuvaient ces délibérations. Le gouvernement mettait des troupes à leur disposition.

Discours de M. Clemenceau

Le président du Conseil fournit des renseignements sur les événements de la nuit.

M. CLEMENCEAU monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

Si les auteurs des interpellations y consentent dit-il, je donnerai d'abord à la Chambre les informations que ce qui est passé dans les villes du Midi dans la journée d'hier et dans la nuit.

LE PRÉSIDENT. — C'est votre droit.

M. CLEMENCEAU. — Il est bien entendu, me je ne répondrai pas à des interpellations sur les événements qui se sont passés dans le Midi depuis hier.

M. WALTER. — Vous êtes pressé aujourd'hui ?

M. CLEMENCEAU. — L'interpellation commencera quand la Chambre sera informée.

Le préfet de l'Aude, dans son dernier rapport, me demande ceci : « L'irritation de la foule à Narbonne se porta principalement contre les cuirassiers ». Je dois dire que j'ai fait une enquête à ce sujet. J'ai demandé des renseignements à l'inspecteur de la gendarmerie. Des gens m'ont dit que sur la route pour empêcher les viticulteurs d'avancer. Des cuirassiers ont été désignés à la route sans violence, je l'ai demandé au sous-préfet de Narbonne m'a demandé pourquoi les cuirassiers n'ont pas été révoqués. J'ai dit non ; il m'a dit alors : « Si vous n'avez pas fait emploi de vos troupes, nous allons à la botte ». Je suis chargé d'inspecter l'infanterie de service. Je ne puis pas faire de patrouilles à cet égard. On a seulement entouré la caserne.

J'ai pu renoncer aussi au concours de la justice locale et des gendarmes. Les émeutiers ont tué les commissaires subalternes.

Discours de M. Clemenceau

Le président du Conseil fournit des renseignements sur les événements de la nuit.

M. CLEMENCEAU monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

Si les auteurs des interpellations y consentent dit-il, je donnerai d'abord à la Chambre les informations que ce qui est passé dans les villes du Midi dans la journée d'hier et dans la nuit.

LE PRÉSIDENT. — C'est votre droit.

M. CLEMENCEAU. — Il est bien entendu, me je ne répondrai pas à des interpellations sur les événements qui se sont passés dans le Midi depuis hier.

M. WALTER. — Vous êtes pressé aujourd'hui ?

M. CLEMENCEAU. — L'interpellation commencera quand la Chambre sera informée.

Le préfet de l'Aude, dans son dernier rapport, me demande ceci : « L'irritation de la foule à Narbonne se porta principalement contre les cuirassiers ». Je dois dire que j'ai fait une enquête à ce sujet. J'ai demandé des renseignements à l'inspecteur de la gendarmerie. Des gens m'ont dit que sur la route pour empêcher les viticulteurs d'avancer. Des cuirassiers ont été désignés à la route sans violence, je l'ai demandé au sous-préfet de Narbonne m'a demandé pourquoi les cuirassiers n'ont pas été révoqués. J'ai dit non ; il m'a dit alors : « Si vous n'avez pas fait emploi de vos troupes, nous allons à la botte ». Je suis chargé d'inspecter l'infanterie de service. Je ne puis pas faire de patrouilles à cet égard. On a seulement entouré la caserne.

J'ai pu renoncer aussi au concours de la justice locale et des gendarmes. Les émeutiers ont tué les commissaires subalternes.

Discours de M. Clemenceau

Le président du Conseil fournit des renseignements sur les événements de la nuit.

M. CLEMENCEAU monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

Si les auteurs des interpellations y consentent dit-il, je donnerai d'abord à la Chambre les informations que ce qui est passé dans les villes du Midi dans la journée d'hier et dans la nuit.

LE PRÉSIDENT. — C'est votre droit.

M. CLEMENCEAU. — Il est bien entendu, me je ne répondrai pas à des interpellations sur les événements qui se sont passés dans le Midi depuis hier.

M. WALTER. — Vous êtes pressé aujourd'hui ?

M. CLEMENCEAU. — L'interpellation commencera quand la Chambre sera informée.

Le préfet de l'Aude, dans son dernier rapport, me demande ceci : « L'irritation de la foule à Narbonne se porta principalement contre les cuirassiers ». Je dois dire que j'ai fait une enquête à ce sujet. J'ai demandé des renseignements à l'inspecteur de la gendarmerie. Des gens m'ont dit que sur la route pour empêcher les viticulteurs d'avancer. Des cuirassiers ont été désignés à la route sans violence, je l'ai demandé au sous-préfet de Narbonne m'a demandé pourquoi les cuirassiers n'ont pas été révoqués. J'ai dit non ; il m'a dit alors : « Si vous n'avez pas fait emploi de vos troupes, nous allons à la botte ». Je suis chargé d'inspecter l'infanterie de service. Je ne puis pas faire de patrouilles à cet égard. On a seulement entouré la caserne.

J'ai pu renoncer aussi au concours de la justice locale et des gendarmes. Les émeutiers ont tué les commissaires subalternes.

FAUX BRUIT

Brizard assistait au conseil, et s'il l'histoire de celui-ci, à tenu à déclarer qu'un journal du matin lui avait faussement attribué l'intention de donner sa démission. Il a ajouté qu'il considérait comme une lâcheté d'abandonner ses collègues à l'heure difficile qu'ils traversent.

A LA CHAMBRE

Avant la Séance

Vive animation dans les couloirs. — Réunions des groupes de gauche. — Critiques et adversaires du renversement immédiat du ministère. — Les avis sont très partagés.

Paris, 21 juin. — Durant toute la matinée une vive agitation n'a cessé de régner à la Chambre où la plupart des groupes de gauche étaient convoqués pour débattre de la conduite à tenir l'après-midi dans la discussion des interpellations.

Étaient notamment réunies, la gauche radicale présidée, par M. Sarrien, la gauche radicale socialiste, des adversaires du renversement immédiat, présidée par M. Chaumet et l'union républicaine, présidée par M. Dulau.

Dans tous ces groupes on a été d'avis d'engager de aujourd'hui le débat sur les responsabilités encourues par le cabinet dans l'affaire de la crise viticole, avant la période de troubles d'aujourd'hui.

Dans chaque groupe, il y a eu un certain nombre de partisans du renversement immédiat du cabinet Clemenceau, estimant que l'avènement d'un nouveau ministère amènerait une détente dans le Midi, surtout si l'on affirmait la volonté de la majorité d'arrêter, à bref délai, le vote de la loi sur le sucrage et le mouillage des vins, et de réclamer des poursuites contre les fraudeurs.

De l'autre côté, les adversaires d'un renversement immédiat, faisant valoir qu'il ne fallait pas soulever aujourd'hui la question des respons